



INSTRUCTIONS SUR LETTRES DE CHANGE A REGLER

Le 23 avril 2025

1538 25221

VOUS ETES EN O.P.T.E.R. - OPTION 1**Vous refusez le paiement d'un ou plusieurs effets.**

Complétez les zones "Motifs et montants des refus" puis indiquer le montant total à payer et le montant total à refuser, l'ensemble formant le total du relevé.

Ensuite datez, signez et retournez ce feuillet à l'adresse indiquée ci-contre avant la date limite.

CREDIT LYONNAIS

IMMEUBLE FUKUOKA
ROND POINT DE FUKUOKA
33300 BORDEAUX

N° DE RELEVÉ	DATE DE REGLEMENT	DESIGNATION DU TIRE
23443040	30.04.2025	GEVREY JEAN PIERRE

PARTIE A COMPLETER PAR LE TIRE	DATE LIMITE DE RETOUR (si nécessaire)	29.04.2025
--------------------------------	---------------------------------------	------------

Tous les montants du relevé sont exprimés dans l'unité monétaire de tenue compte en : euro

SAUF INSTRUCTIONS CONTRAIRES LES EFFETS SUIVANTS SERONT PAYES

MOTIFS ET MONTANTS DES REFUS	CODE	N° ORDRE	(1)	(2)	MONTANT	NOM DU TIRE PORTE SUR L'EFFET			CODE ETS présentateur
		000001		A	621,44	GEVREY JEAN PIERRE			30002
		000002			3 680,40	AE GEVREY JP			30007
		000003			3 087,00	MONSIEUR GEVREY JEAN			10096
		000004			436,96	ETS- GEVREY- J.P.			13507
BON A PAYER POUR EUR	CODE	N° DE RELEVÉ			TOTAL DU RELEVÉ	BANQUE	INDICATIF	N° DE COMPTE A DEBITER	
REFUS POUR EUR		23443040			7 825,80	30002	01538	0000071044B	
						UNITE MONETAIRE DE TENUE DE COMPTE			
						euro			

Conformément à la convention O.P.T.E.R, veuillez appliquer les instructions spécifiques ci-dessus

Date

Signature

(1) : Monnaie d'origine de l'effet (EUR = euro - FRF = franc français - NEANT = non renseigné)

(2) : Code acceptation (B = billet à ordre - A = accepté - NEANT = non accepté)

MOTIFS DE REFUS DE PAIEMENT	
13 Créance non identifiable	73 Montant contesté
19 Créance cédée à une autre banque	74 Date d'échéance contestée
39 Ne règle que les effets acceptés	75 Demande de prorogation
70 Tirage contesté	76 Réclamation tardive
71 Déjà réglé	90 Paiement partiel
72 Code acceptation erroné	

MTRO1B01 - MTRO1B19